



Enquête sur l'usage des pré-notices d'origine BnF

Novembre 2024

Sommaire

L'enquête et le profil des répondants.....	3
Le résumé de l'analyse	3
Le détail de l'analyse.....	4
Usage des pré-notices BnF.....	4
Les enrichissements apportés par les catalogueurs et catalogueuses	5
Quel réservoir pour ces notices ?.....	7
Commentaires libres.....	8
Conclusion	10
Annexe.....	11
Annexe 1 : liste des établissements ayant répondu à l'enquête.....	11

L'enquête et le profil des répondants

Réalisée par le service Accompagnement des réseaux pour le compte du Collectif « Données », cette enquête flash sur les usages des pré-notices d'origine BnF a été proposée du 31 octobre au 15 novembre 2024 à l'ensemble des catalogueurs et catalogueuses du réseau Sudoc.

Son objectif était de mesurer l'usage des pré-notices importées depuis la BnF, de vérifier si celles-ci répondent, en l'état, aux besoins des catalogueurs et de recueillir leur avis sur le meilleur réservoir pour stocker ces notices après import.

357 réponses individuelles ont été récoltées émanant de personnels représentant 95 ILN différents.

Les réponses obtenues représentent donc l'avis de **59,3%** des établissements membres du réseau cataloguant dans le Sudoc.

La liste des établissements ayant participé à l'enquête figure en annexe 1.

Le résumé de l'analyse

Voici les 5 points principaux à retenir des résultats de cette enquête :

1. Le succès de l'enquête montre qu'il s'agit d'un problème préoccupant pour les catalogueurs et catalogueuses du réseau
2. Les pré-notices ne sont pas utilisées par choix, mais par respect de la règle en vigueur : on ne crée pas de doublon lorsqu'une notice, même succincte, existe déjà pour le document
3. Les pré-notices d'origine BnF exigent un très important travail d'enrichissement
4. De façon générale, une majorité de catalogueurs et catalogueuses préfèrent créer une notice ex-nihilo plutôt que vérifier et corriger une notice lacunaire ou erronée.
5. L'Abes met fin au service d'import des pré-notices BnF, celles-ci n'apportant pas de plus-value pour le catalogueur et ne permettant pas un gain de temps significatif.

Le détail de l'analyse

Usage des pré-notices BnF

Q2 : dans votre activité de catalogage, vous est-il arrivé d'utiliser une pré-notice BnF pour décrire votre document ?

Q3 : quelles sont les raisons pour lesquelles vous n'utilisez pas de pré-notices lorsqu'elles existent ?

Q4 : quelles sont les raisons qui vous poussent à les utiliser ?

Une grande majorité (265 des répondants, soit **76,1 %**) a, au moins une fois, utilisé un pré-notice BnF. Les raisons évoquées sont : l'évitement d'un acte de création (55,3 %) puis le gain de temps (42,6 %).

Citation : *[C'est bien d'] « avoir déjà des éléments remplis, même s'ils peuvent être corrigés. »*

Cependant, pratiquement tous les répondants reconnaissent qu'il s'agit avant tout d'appliquer la règle : si une notice existe, il faut l'utiliser (quitte à l'enrichir) sinon on crée un doublon.

L'usage des pré-notices n'est donc pas guidé par une préférence, mais par le respect scrupuleux d'une des règles les plus importantes dans un réseau de catalogage partagé : l'interdiction de créer un doublon.

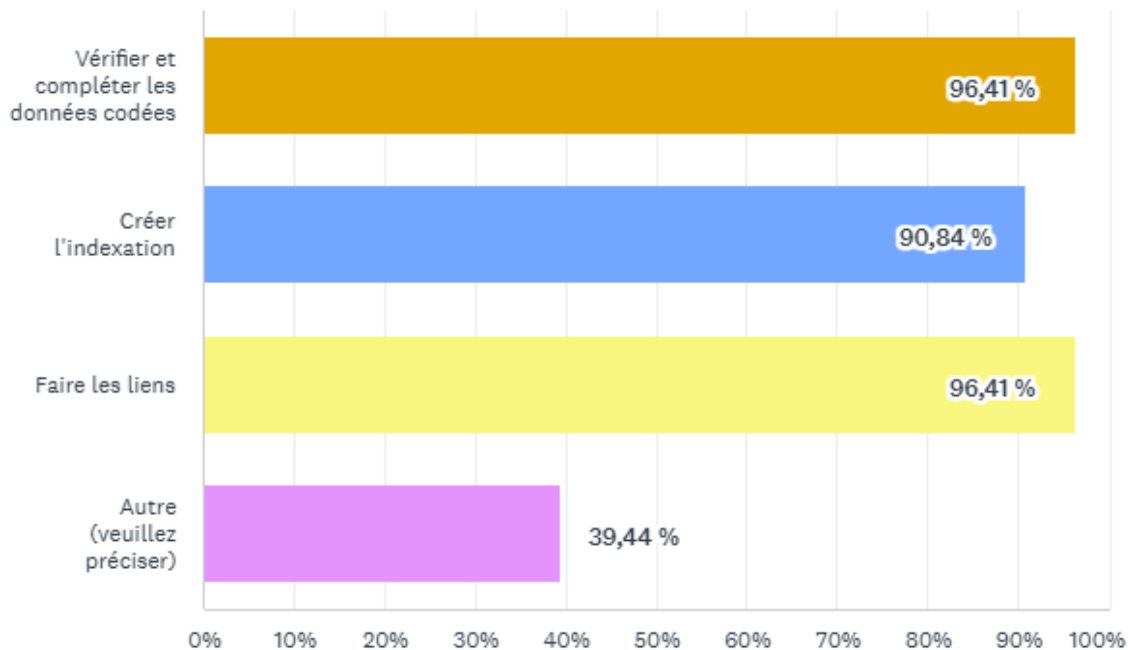
Citation : *« Je les utilise pour éviter de créer un doublon même si cela ne m'arrange pas forcément (il est plus simple parfois de faire une duplication par exemple pour une nouvelle édition). »*

Les catalogueurs et catalogueuses n'ayant pas utilisé les pré-notices BnF le justifient par la nature des fonds qu'ils signalent. *« Je n'en trouve pas qui corresponde aux documents que j'ai à cataloguer »*, raison évoquée par 47,5 % des agents de cette catégorie.

Nombreux (42,5%) sont ceux qui évoquent également le fait qu'une autre notice, plus complète, existe déjà pour le même titre, ce qui pose le problème des doublons créés sciemment, et du non-respect de la procédure de dédoublonnage. En effet, ces notices, plus complètes pour le même titre, devraient avoir été fusionnées (puisqu'elles sont créées après l'import de la pré-notice BnF).

Les enrichissements apportés par les catalogueurs et catalogueuses

Q5 : Quels enrichissements apportez-vous systématiquement à ces pré-notices BnF ?



Seuls les agents ayant répondu « Oui » à la question n°1 avaient la possibilité de lister les améliorations devant être apportées à ces pré-notices. Plusieurs propositions pouvaient être cochées, ce qui explique les scores quasi-identiques pour chacune des 3 propositions.

La lecture des propositions « Autres » confirme :

- Le caractère **lacunaire** des notices, pour lesquelles pratiquement tout est à refaire.
- Leur caractère parfois **erroné** (erreurs de catalogage, notamment au niveau des mentions de responsabilité).

Citations :

« *Absolument TOUT est à (re)faire sur ces notices ! il n'y a même pas l'auteur !!* »

« *Je fais tout, car il y a très peu d'informations.* »

« *Ces pré-notices étant très lacunaires, si je m'y base, je repars de zéro et reprends pratiquement toutes les zones* »

« *Corriger des erreurs de catalogage : absence de ponctuation, la zone "200 \$e" parfois complétée à tort, etc...* ».

« *Aujourd'hui, grâce à la zone 700 saisie de façon erronée, je suis tombée sur un doublon pour l'illustrateur Jacques Ferrandez (doublon présent dans IdRef et à la BnF (Fernandez / Ferrandez))* ».

« *Certaines pré-notices ont parfois un titre principal différent de la page de titre de l'ouvrage paru, ce qui conduit à la création de doublons.* ».

« *J'avoue que je vérifie absolument tout dans ces pré-notices. Parfois, le format n'est pas le bon non plus. Il ne s'agit pas uniquement d'enrichissement mais aussi de corrections.* »

Voici les principaux axes d'enrichissements (à part l'indexation et les liens)

Enrichissements	Nombre d'occurrences pour cet enrichissement
Vérifier et corriger la zone 200 et toutes ces sous-zones	21
Ajouter ou corriger les zones de notes (320, 330, ...)	21
Vérifier la zone 214, corriger les indicateurs	14
Vérifier la zone 215	11
Ajouter la zone 183	11
Créer les autorités et les notices bibliographiques à lier	8
Ajouter ou modifier les codes de fonction	7
Vérifier la zone 225	6
Supprimer le 309	4
Vérifier la zone 410	3
Modifier la zone 702 en 700	2

De fait, les relectures et corrections systématiques font perdre patience aux catalogueurs et catalogueuses, comme l'indique ce témoignage :

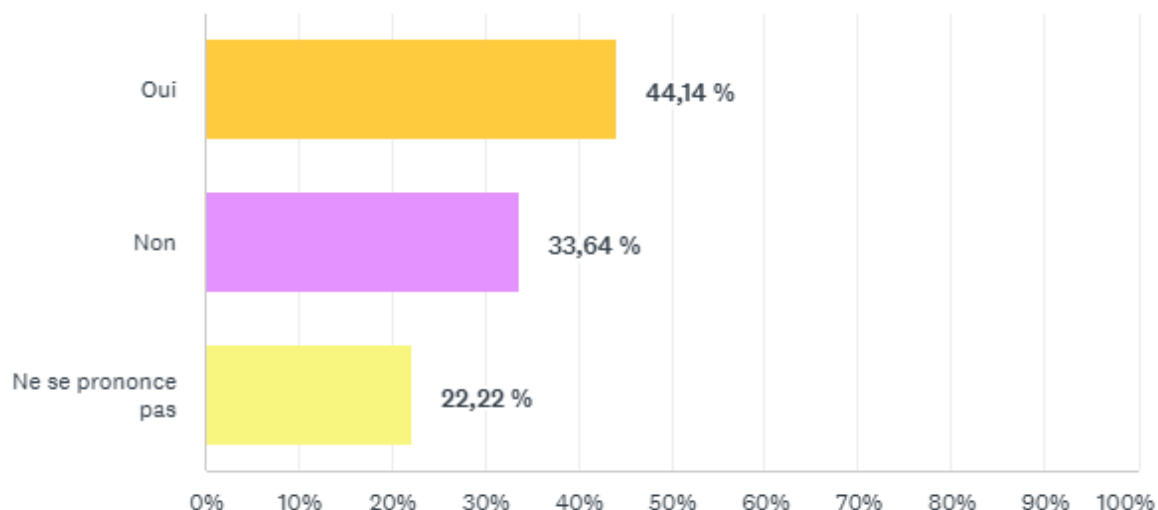
« À mon avis, c'est plus rapide de créer des notices ex novo ou par copie d'autres notices similaires (par ex. pour les ouvrages appartenant aux collections) car les modifications sont nombreuses et fastidieuses ; (...). La seule utilité que je trouve est l'indexation mais en regard aux autres modifications obligatoires, je préférerais la faire moi-même et ne pas devoir reconstruire tous les codes, les auteurs etc. ».



À noter : une fois les enrichissements apportés à une pré-notice, **il est utile de la soumettre à QualiMarc** pour vérifier que rien n'a été oublié.

Quel réservoir pour ces notices ?

Q6 : Les pré-notices BnF sont importées directement dans la base de production. Cela oblige normalement les catalogueurs/catalogueuses à les utiliser, malgré leur incomplétude, pour éviter la création d'une notice doublon. Pensez-vous qu'elles devraient plutôt être importées en base d'appui, laissant ainsi le libre choix aux catalogueurs de les copier en base de production en fonction de leurs besoins ?



Une courte majorité des répondants (44,1%) souhaite que les pré-notices BnF soit versée en base d'appui, plutôt qu'en base de production.

Il est étonnant que cette proposition de l'Abes n'ait pas récolté davantage de suffrages, car elle résoudrait le risque de doublon et n'obligerait pas les catalogueurs et catalogueuses à utiliser ces pré-notices, obligation dénoncée dans les commentaires de la question 5.

Ce manque d'intérêt pour la base d'appui peut également révéler que beaucoup de catalogueurs n'utilisent pas cette base.

Commentaires libres

Q6 : Vous pouvez saisir ici un commentaire libre, si vous le souhaitez

Les commentaires de type « remerciements » ont été exclus des contributions ci-dessous.

Remarques et avis positifs sur cet import

<i>Ces pré-notices sont utiles quand l'ensemble des zones est rempli, sinon cela demande plus d'attention dans la vérification du catalogage.</i>
<i>Les pré-notices permettent un gain de temps considérables lors du catalogage, j'apprécie, à titre personnel, tomber dessus lors de mes recherches sur WiniBW. Quelques points m'intriguent en revanche, outre la correction/ajout d'éléments sur la notice comme les 606, l'absence de \$f en 200 me paraît légèrement absurde dans la mesure où les noms des auteurs sont présents en 700/701, tout comme l'année (2000) dans les données monographiques alors que la 214 est systématiquement remplie. Toujours à propos de la 214, l'ajout de la ligne concernant le lieu d'impression et le nom de l'imprimeur me paraît légèrement surfait aussi dans la mesure où c'est une information généralement omise lors de la création d'une notice.</i>
<i>J'en suis très contente, notamment lorsque l'on achète des ouvrages grand public, ça permet de gagner beaucoup de temps.</i>
<i>Merci beaucoup pour ces notices !</i>
<i>Je regarde si la notice existante est complète ou pas et pense que la notice choisie est peut-être la pré-notice BnF déjà complétée par le réseau car je ne constate en général pas de doublon.</i>
<i>J'ai opté pour avoir la possibilité de les importer manuellement à partir de la base d'appui, car je pense avoir vu des cas, quand la notice de la BnF a été versée en doublon d'une notice déjà créée (avec une différence de quelques jours). Et, bien sûr, parfois il vaut mieux avoir le choix entre l'import de la notice des bases anglo-saxonnes ou l'import de la BnF.</i>

Remarques et avis négatifs sur cet import

<i>Je préfère créer une notice ex-nihilo. En fait, c'est plus rapide que de vérifier et reprendre une notice.</i>
<i>Pour moi, ces notices ne sont pas du tout utiles, et je m'en passerais, bien volontiers.</i>
<i>La difficulté de ses notices se posent surtout pour nos collègues exemplaristes. J'ai déjà pu constater que certains collègues d'établissements divers se localisent sans aucune modification de la notice.</i>
<i>Je ne trouve pas que ces pré-notices facilitent le travail puisqu'il faut contrôler et compléter. Je préférerais pouvoir créer intégralement.</i>
<i>Ces notices sont souvent minimales et lacunaires, et demandent autant, voir plus de travail au catalogueur, qu'une création ex-nihilo.</i>
<i>Ces notices importées sont incomplètes. Les collègues qui ne cataloguent pas ne voient pas forcément pourquoi c'est bloquant quand ils souhaitent se localiser.</i>
<i>Une création de notice est parfois beaucoup plus rapide que l'utilisation d'une pré-notice BnF qui oblige à corriger chaque zone. Cela met plus de temps.</i>
<i>Au vu de la médiocre qualité de ces notices il est parfois mieux de créer une notice ex nihilo.</i>
<i>Je préfère créer une notice.</i>
<i>Elles sont souvent très sommaires et mal utilisées car pas assez nettoyées</i>
<i>Malheureusement, beaucoup de catalogueurs (ou exemplaristes, cf. Colodus) se localisent sous ces pré-notices sans effectuer les modifications nécessaires (date de publication onglet 2000 inchangée liages notamment)</i>
<i>Arrêtez avec ces pré-notices qui font perdre du temps !</i>

<i>J'évite le plus possible de copier les notices de la BnF. Je remarque que les collègues débutants les utilisent très souvent, sans les corriger (car ils pensent que si cela vient de la BnF, c'est forcément sans erreurs) ce qui nécessite que d'autres catalogueurs le fassent.</i>
<i>L'utilisation des notices avec des champs et données codées à vérifier n'est pas toujours facile pour s'assurer qu'on n'a pas laissé de coquilles etc. Je préférerais parfois créer une notice avec un modèle que je maîtrise mieux plutôt que risquer des erreurs de mise à jour de la notice.</i>
<i>La "difficulté" lorsqu'on complète et modifie ces pré-notices, est de ne pas oublier de créer les zones et les champs nécessaires, dans la mesure où nous ne nous appuyons pas sur un script complet.</i>
<i>Je pensais qu'il était obligatoire de les utiliser, c'est pourquoi je me suis toujours appuyé sur ces pré-notices même si elles ne me font pas réellement gagner du temps ni ne m'intéressent.</i>
<i>Je trouve personnellement que ces notices BnF ne sont pas une avancée pour le catalogage commun mais plutôt un problème : le plus souvent il manque beaucoup d'informations ce qui conduit à des notices incomplètes. De plus on tombe souvent sur ces notices qui ont déjà été modifiées mais auxquelles il manque des informations et des zones essentielles (comme la 183 par exemple). Cela aboutit aussi souvent à la création de doublons car on tombe sur une notice BnF + une notice SUDOC.</i>

Suggestions :

<i>L'import depuis la base d'appui n'est pas un gros gain de temps. Mais, qu'elles soient dérivées ou importées en Aac, ces notices ne sont pas toujours corrigées/complétées. De plus, la perte des données riches du dépôt légal est dommage. Un enrichissement partiel des notices corrigées (Aax) avec les données du DL serait intéressant.</i>
<i>Ce serait plus pratique si ces notices étaient en DIS CHE qu'en base d'appui.*</i>
<i>J'ai remarqué que parfois, l'existence de ces notices génère des doublons car les catalogueurs ne s'en servent pas en les enrichissant, mais créent une nouvelle notice. Raison pour laquelle il serait préférable de les verser dans la base d'appui.</i>
<i>Accessibles via la base externe les identifient comme étant complètement à : vérifier, corriger et enrichir.</i>
<i>Je pense que des catalogueurs utilisent ces notices sans vraiment les revoir et améliorer. Un rappel sera ensuite nécessaire sur leur traitement. Le fait qu'elles soient en base d'appui serait un plus.</i>
<i>Cela peut faire gagner du temps de saisie mais il faut être très vigilant pour modifier, corriger, compléter. Le temps gagné n'est peut-être pas assez important pour les verser dans la base de production.</i>
<i>Vu la piètre qualité de ces notices, autant ne pas les importer, elles sont de mon point de vue totalement inutiles et font plutôt perdre du temps. Les importer en base d'appui serait une excellente idée</i>

* ndlr : la base d'appui est aussi accessible via le menu DIS CHE

Conclusion

Les résultats de cette enquête confortent l'Abes dans la conviction que :

- La majorité des catalogueurs et catalogueuses du réseau Sudoc respecte scrupuleusement les consignes, et évite la création de doublons lorsque leur document est signalé par une pré-notice BnF très succincte
- Les enrichissements devant être apportés à la pré-notice sont extrêmement nombreux et chronophages
- Une majorité de catalogueurs et catalogueuses préfèrent créer une notice ex-nihilo plutôt que vérifier et corriger une notice lacunaire ou erronée

Afin de répondre aux besoins exprimés, l'Abes décide que :

1. Les pré-notices BnF, jugées peu utiles car leur enrichissement est très chronophage, ne seront plus importées dans le Sudoc. L'Abes cesse définitivement cet import.
2. Les 18 000 pré-notices BnF déjà importées ne seront pas enrichies automatiquement par l'Abes à travers un chantier spécifique.
3. Les catalogueurs qui souhaiteraient se baser sur une pré-notice BnF pour leur création devront la rechercher dans la base externe BnF (écran de recherche DIS CHE) et, s'ils la trouvent, la dériver en base de production pour l'enrichir.

Annexe

Annexe 1 : liste des établissements ayant répondu à l'enquête

Établissement	Nombre d'agents ayant répondu
004 - AIX-MARSEILLE SCD Aix-Marseille Université	27
005 - AMIENS SCD Université Picardie Jules Verne	2
010 - ARTOIS SCD Université Artois	5
012 - BESANCON SCD Université Franche-Comté	5
015 - BORDEAUX Direction Documentation Université de Bordeaux	17
016 - BREST SCD Université Bretagne Occidentale	3
017 – LORIENT SCD Université Bretagne Sud	1
018 - CAEN SCD Université Caen Normandie	1
019 - CERGY PONTOISE SCD CY Cergy Paris Université	3
020 – CHAMBERY SCDBU Savoie Mont-Blanc	1
021 - CLERMONT FERRAND BU Université Clermont Auvergne	7
024 - DIJON SCD Université de Bourgogne	4
025 - EVRY BU Université Evry Val d'Essonne	2
027 - GRENOBLE DGD-Bapso Université Grenoble Alpes	8
029 - LA REUNION SCD Université La Réunion	1
030 - LA ROCHELLE SCD La Rochelle Université	1
032 - LE MANS SCD Le Mans Université	1
035 - LILLE SCD Université de Lille	11
036 - LIMOGES SCD Université de Limoges	2
037 - DUNKERQUE BU Université Littoral Côte d'Opale	1
038 - LYON SCD Université Claude Bernard Lyon 1	3
039 - LYON SCD Université Lumière Lyon 2	1
041 - LYON SCD ENS Lyon	4
042 - MARNE LA VALLEE SCD Université Gustave Eiffel	4
045 - MONTPELLIER SCDI (SCD des Universités de Montpellier et Nîmes)	6
046 - MULHOUSE Learning Center Université Haute Alsace	2
049 - NANTES SCD Université de Nantes	2
050 - NICE SCD Université Côte d'Azur	1
051 - ORLEANS SCD Université d'Orléans	5
052 - PAPEETE SCD Université Polynésie française	1
053 - NOUMEA SCD Université Nouvelle-Calédonie	1
054 - PAU SCD Université de Pau et des Pays de l'Adour	2
055 - PERPIGNAN SCD Université de Perpignan Via Domitia	2
056 - POITIERS SCD Université de Poitiers	1
057 - REIMS SCD Université de Reims Champagne Ardenne	5
058 - RENNES SCD Université de Rennes	9

059 - RENNES SCD Université Rennes 2	10
060 - ROUEN SCD Université de Rouen Normandie	5
061 - SAINT-ETIENNE SCD Université Jean Monnet Saint-Etienne	3
062 - STRASBOURG BNU Strasbourg	2
063 - STRASBOURG Service des bibliothèques Université de Strasbourg	12
066 - TOULON SCD Université de Toulon	2
067 - TOULOUSE SICD (SCD des Universités de Toulouse)	12
068 - TOURS SCD Université de Tours	4
069 - TROYES SCD Université de Technologie de Troyes	1
071 - VERSAILLES ST QUENTIN DBIST Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines	1
072 - PARIS SCD Université Paris 1 Panthéon Sorbonne	4
073 - PARIS SCD Université Paris Panthéon Assas	1
074 - PARIS DBU Université Sorbonne Nouvelle	5
075 - PARIS SCD Sorbonne Université	2
080 - SAINT-DENIS SCD Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis	2
081 - PARIS SCD Université Paris Dauphine-PSL	2
082 - NANTERRE SCD Université Paris Nanterre	9
083 - ORSAY DiBISO Université Paris Saclay	5
084 - CRETEIL SCD Université Paris Est Créteil	1
085 - VILLETANEUSE SCD Université Sorbonne Paris Nord	3
086 - PARIS Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne	7
087 - PARIS Bibliothèque Cujas	4
088 - PARIS Bibliothèque Sainte-Geneviève	6
090 - PARIS Bibliothèque de l'INHA	2
091 - PARIS SCD Université Paris Cité	10
097 - PARIS - PARIS Bibliothèque Mazarine	2
098 - PARIS Bibliothèques du MNHN	1
101 - BELFORT SCD de l'Université de Technologie Belfort-Montbéliard	1
102 - NANCY DDE Université de Lorraine	6
105 - CERGY PONTOISE Knowledge Lab ESSEC Business School	1
107 - LYON Doc'INSA de Lyon	3
108 - LYON Bibliothèque de l'ENSSIB	1
110 - BEZIERS Médiathèque occitane du CIRDOC	1
120 - PARIS Bibliothèque de SciencesPo Paris	4
124 - PARIS Bibliothèque de l'Ecole des Chartes	2
126 - PARIS Médiathèque du Quai Branly	1
129 - PARIS Bibliothèque Sainte-Barbe	1
130 - PARIS BULAC	2
133 - BREST Bibliothèque La Pérouse IFREMER	1
135 - PARIS Bibliothèque du CNAM	4
144 - PARIS Bibliothèque de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer	1
155 - PARIS Bibliothèques Arts et Métiers	1
167 - ANGERS Bibliothèque de l'Université Catholique de l'Ouest	2
170 - LILLE BU INSPE Lille Hauts-de-France	3

172 - PARIS Bibliothèque des Sciences et de l'Industrie Universcience	2
173 - ROME Bibliothèque de l'Ecole française de Rome	1
174 - PARIS Bibliothèques de l'Institut Catholique de Paris	5
176 - LYON Bibliothèque de la MSH Lyon St-Etienne	1
178 - PARIS Dép. Ress. Doc. de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine	1
189 - GRENOBLE Bibliothèque SciencesPo Grenoble	1
406 - PARIS Bibliothèque de l'Institut du Monde Arabe	2
408 - PARIS Bibliothèque Kandinsky du MNAM-CCI	3
414 - MARSEILLE Bibliothèque Les Beaux-Arts de Marseille INSEAMM	1
415 - LYON Bibliothèque SciencesPo Lyon	3
421 - PALAISEAU Bibliothèque centrale Ecole Polytechnique	1
424 - PARIS Bibliothèque de l'Ecole du Louvre	2
427 - PARIS Bibliothèque MAD Les Arts décoratifs	1
428 - PARIS Réseau ArchiRés	6
434 - VINCENNES Département Bibliothèque du SHD	2
437 - BREST Bibliothèque Yves Le Gallo du CRBC	1
Autres	21



abes ;

Dossier réalisé par le Collectif Données

Agence bibliographique de l'enseignement supérieur

227 avenue du Professeur Jean-Louis Viala - CS 84308 - 34193 Montpellier Cedex 5 - Tél. 04 67 54 84 10